



RAID KID CUP 2.0

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION A LA RAID KID CUP 2.0

La RAID KID CUP 2.0 se déroule le **Dimanche 7 avril 2019** à Saint-Vallier de Thiey.

Sont admis à participer aux trois épreuves de cette manifestation sportive les enfants nés entre 2005 et 2010. Les coureurs doivent être munis d'un certificat médical de non contre-indication à la **pratique des raids multisports en compétition daté de moins d'un an**. Aucun participant ne sera admis à participer à la RAID KID CUP 2.0 sans avoir présenté ce certificat à l'organisation au plus tard à la date limite du 29 MARS 2019.

Pour valider l'inscription, il vous suffit de remplir cette autorisation et de la joindre au dossier d'inscription ainsi que le règlement (par chèques, par virement, par chèques-vacances, par coupons sport ou par espèces) de 15 euros par enfant (30 euros par équipe). La remise des dossards est fixée à partir de 8h15, le briefing est à 8h45 au village de départ de l'école du collet de Gascq. Départ à 9h00 (**Attention toute équipe en retard ne pourra pas prendre le départ et ne se verra pas remboursé**). La remise des prix aura lieu à 12h sur le stade du Collet de Gascq.

Attention, cette autorisation parentale est à titre **individuelle** et doit être remplie pour chaque enfant du binôme.

Je soussigné(e) Monsieur (ou Madame).....
demeurant.....
et agissant en qualité de père-mère-tuteur légal, autorise mon fils-ma fille
.....
né(e) le à participer à la
RAID KID CUP 2.0 qui aura lieu le **dimanche 7 avril 2019 de 8h15 à 12h00**.

J'autorise également l'ESAM à utiliser les photos ou images filmées de mon enfant à l'occasion de la RAID KID CUP 2.0, sans limite de territoire ou de durée.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait le à

Signature :